



# Les Gorges de l'Hérault

(S100000668)



**Département :** Hérault

**Communes :** Aniane, Argeliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres

**Date de création :** Décret du 22 février 2001

**Superficie :** 7500 ha

**Carte IGN 1/25 000e :** 2642 ET, 2742 ET

## Motivation du classement :

Le décret s'appuie sur l'intérêt pittoresque et scientifique du site, qui constitue un ensemble paysager unitaire remarquable et bien préservé, s'articulant autour du fleuve Hérault.



Les berges de l'Hérault en aval d'Issensac (juin 2006).

## Description du site :

### ➤ Composantes paysagères et naturelles :

Sur environ 25 kilomètres du Nord au Sud le long du fleuve Hérault, de Brissac jusqu'au Pont du Diable (Saint-Jean-de-Fos), un ensemble paysager remarquable et unitaire se distingue. Ce site est marqué par une identité propre, liée au parcours du fleuve Hérault, à son origine géomorphologique karstique (Jurassique, ère secondaire), et à son caractère isolé.

Le fleuve s'étire sur environ 150 km, des pentes du Mont Aigoual jusqu'à son embouchure au Grau d'Agde. Au tiers supérieur de son parcours, il imprime à son cours un tracé de gorges, se frayant un passage au sein d'épaisses barres calcaires, creusant jusqu'à 200 à 300 m de profondeur. C'est ce parcours dans la moyenne vallée de l'Hérault que le site classé vise à préserver. Le fleuve constitue ainsi la « colonne vertébrale » du site classé.

Le site classé ne se limite pas à la vallée proprement dite mais englobe également une frange plus large, de part et d'autres du causse et de son cortège de sommets (puechs, piochs). En effet l'unité que constitue la haute vallée de l'Hérault ne prend sa vraie mesure géologique et paysagère que confrontée aux causses et aux monts qui l'environnent. Le point culminant du périmètre classé atteint 635 m, avec le Puech Bouissou, dans la forêt domaniale de Saint-Guilhem-le-Désert.

Au sein de cet ensemble unitaire se distinguent différentes unités paysagères :

- Les escarpements abrupts des gorges de Saint-Jean-de-Fos (extrême Sud du site classé) jusqu'à Issensac, où l'implantation humaine est quasiment inexistante. Une route en lacets permet d'admirer de superbes panoramas sur les gorges de l'Hérault, reliant Causse-de-la-Selle au Frouzet, traversant l'Hérault à la hauteur du moulin de Bertrand.
- Au Nord de la confluence avec le Lamalou, vers Brissac, les gorges sont un peu plus évasées et quelques terrasses alluviales se sont formées, permettant les cultures. Dans cette vallée débouche aussi la rivière de-la Buèges.
- Le site classé s'étend aussi plus à l'Est sur la vallée du Lamalou, affluent de l'Hérault, qui creuse un spectaculaire ravin et constitue un des éléments fort du paysage du site classé.





Le «Ravin des Arcs» est un véritable canyon, rythmé par des gours et des marmites de géant, et d'impressionnantes arches rocheuses.

- Enfin les plateaux qui s'étendent depuis le rebord des gorges présentent eux aussi des formations singulières : dolines argileuses et lapiaz calcaires parsèment les bois de chêne vert et chêne blanc.

Ces unités paysagères se divisent en de multiples sous-unités : la variété du cours des eaux (rapides, retenues calmes, résurgences, cascades...), et la diversité des versants marquent la dynamique paysagère. Le désordre tectonique a produit des juxtapositions de calcaires durs et plus tendres. Façonnés ensuite par l'érosion différentielle, ils ont créé toute une gamme paysagère : versants à parois abruptes (gorges étroites), versants à corniche et talus d'éboulis (vallée plus évasée), versants à ressauts (roche dure résistant à l'érosion), versants ruiniformes dans les dolomies de Saint-Guilhem (cheminées de fées, pitons...). De plus, les escarpements calcaires des gorges sont parsemés de cavités plus ou moins importantes (cavité des Cent Fons par exemple).



Le Grand Arc, le plus imposant du ravin des arcs (mars 2006).

Le charme des gorges de l'Hérault n'est que renforcé par un patrimoine bâti de grande qualité (Pont du Diable, pont et chapelle d'Issensac, moulins médiévaux comme le moulin de Bertrand, ruines de Montcalmés, Ermitage Notre Dame de Belle Grâce qui est aussi un lieu de pèlerinage...).



Les Gorges de l'Hérault vers Cents Fonds (juin 2006).

Quant aux composants écologiques, le site classé offre une biodiversité importante : la végétation a conservé une dynamique naturelle et la faune est très diversifiée. La répartition de la végétation est liée aux pentes et aux cheminements des eaux : versants à la flore méditerranéenne (garrigue à chêne vert) ; ripisylves dans le fond de vallée (feuillus, pivoine sauvage, cyclamen des Baléares, tulipe australe globulaire, Lys martagon...); bois de chêne vert et chêne blanc sur les plateaux. La richesse faunistique est variée : faune cavernicole (crustacés cavernicoles, chauve-souris), héronnières des rivages, espèces méditerranéennes, mammifères du fleuve (loutre, castors...), et oiseaux venant y chasser (Circaète, aigle de Bonelli, milans, vautours...).

### ➤ Histoire :

Le paysage a évolué au cours des siècles, le milieu tend maintenant à se fermer, mais au siècle passé les boisements étaient beaucoup plus réduits. De nombreux troupeaux pâturaient les sols, les bois étaient exploités, les dolines et terrasses alluviales cultivées. L'abandon de ces usages traditionnels a entraîné un regain des dynamiques naturelles.

Le site classé comporte plusieurs éléments patrimoniaux et historiques de grande valeur, notamment le Pont du Diable. Construit au XI<sup>e</sup> siècle à l'endroit le plus étroit de la vallée, il reliait deux abbayes : celle de Gellone (actuellement Saint-Guilhem), et celle d'Aniane. Il serait le plus vieux pont Roman de France.

La chapelle de Saint-Etienne d'Issensac (XII<sup>e</sup> siècle) et son pont gothique (XIV<sup>e</sup> siècle) sont eux aussi des monuments historiques remarquables. Cette chapelle romane au bord de l'Hérault était autrefois centre d'une petite paroisse rurale d'une centaine d'habitants, sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle.



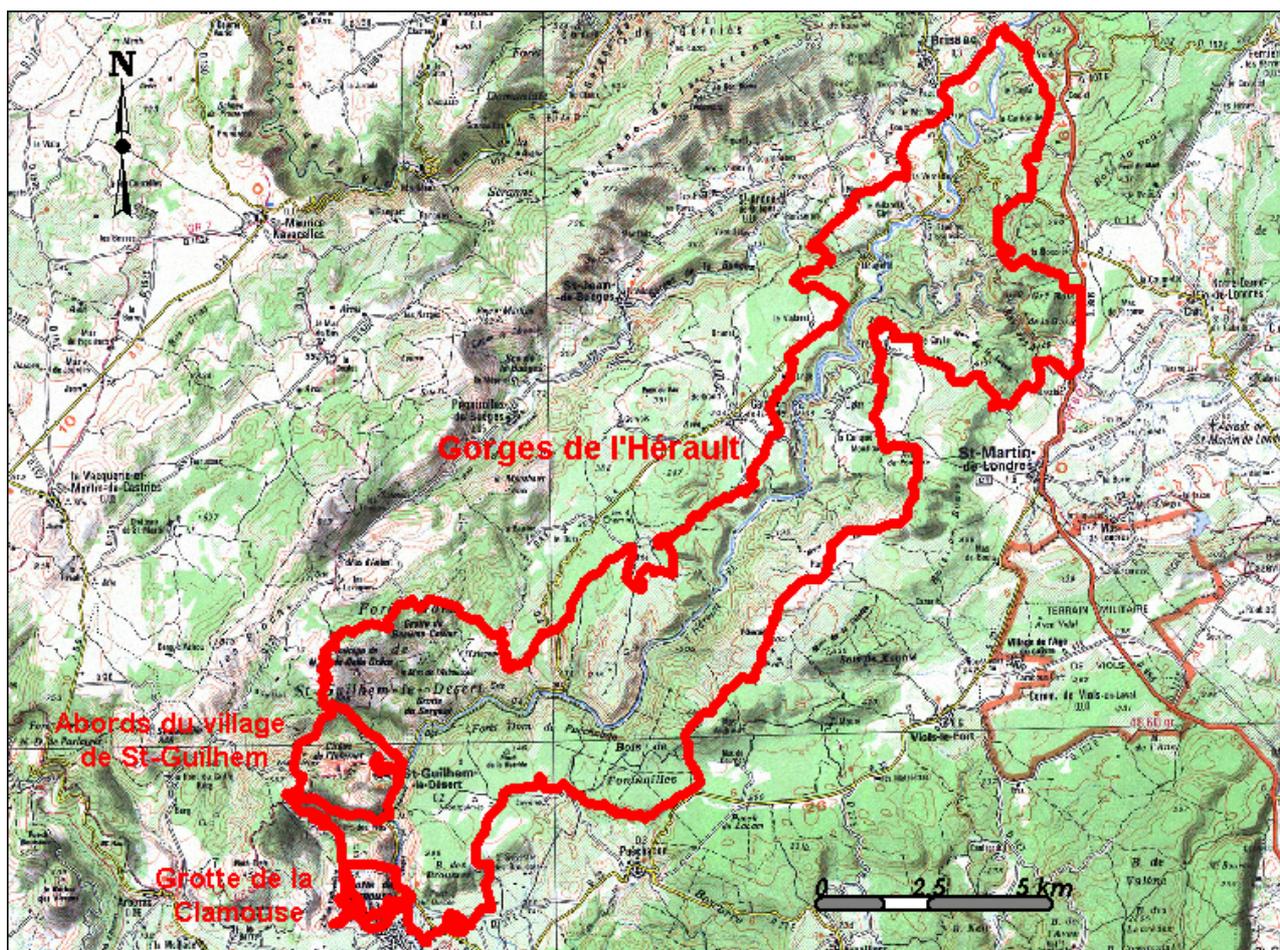
La chapelle romane de Saint-Étienne d'Issensac (mars 2006).



### ➤ Activités humaines :

- Faible anthropisation dans l'ensemble, aucun cœur de village dans le périmètre classé, seulement quelques hameaux isolés, et un camping à Issensac.
- Ouvrages hydrauliques sur le fleuve (seuils, barrage, moulins dès le XIIIe siècle)
- Quelques cultures au nord, vers Brissac.
- Tourisme important : baignades et canoës, VTT, randonnée... Le site du Pont du Diable attire à lui seul 250 000 visiteurs par an.
- Chasse et pêche de loisirs.

### Document cartographique :



Site classé des Gorges de l'Hérault, bordé au Sud-Ouest par le site classé du village de Saint-Guilhem-le-Désert et le cirque de l'Infernet, et par le site classé de la grotte de la Clamouse.

Fond de carte : 1/100 000<sup>e</sup> (IGN BD Carto). <http://carto.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr/>

### Etat des lieux et enjeux :

#### ➤ Evolution du périmètre classé :

Pas de modification du périmètre. Le site classé abroge et englobe le site classé du Ravin des Arcs (04/04/1939).

#### ➤ Etat actuel de conservation du site :

Milieu naturel et paysage bien conservé. Les habitats forestiers et rupicoles sont bien préservés. L'ensemble de l'hydrosystème du fleuve est encore peu perturbé.

#### ➤ Problèmes :

- Surfréquentation touristique : problèmes de gestion des flux, accueil et information, stationnement, développement des bases de canoë...
- Risque d'incendie élevé.



## Inventaires et mesures de protection concernant le site classé :

### ➤ Inventaires concernant le site classé :

- [ZICO LR14](#) Hautes Garrigues du Montpelliérais, 90924 ha.
- [ZNIEFF n°4097.0001](#), type 1, « les Cents Fonts », 3,6 ha,
- [ZNIEFF n°4097.0003](#), type 1, « Le ravin des Arcs », 208 ha,
- [ZNIEFF n°4097.0002](#), type 1, « Roc-Blanc », 339 ha,
- [ZNIEFF n°0000.4097](#), type 2, « Gorges de l'Hérault et du Lamalou », 4385 ha,
- [ZNIEFF n°0000.4130](#), type 2, « Bois du Sauzet du Pous et de Monnier », 5600 ha,
- [ZNIEFF n°0000.4131](#), type 2, « Montagne de la Celette », 3777 ha,
- [ZNIEFF n°0000.4100](#), type 2, « Vallée de la Buèges », 471 ha,
- [ZNIEFF n°0000.4089](#), type 2, « Monts de Saint-Guilhem-le-Désert »,

### ➤ Autres mesures de protection touchant le site classé :

- [ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérais »](#) (Directive Oiseaux NATURA 2000), FR9112004, 45646 ha.
- [SIC « Gorges de l'Hérault »](#) (NATURA 2000), FR9101388, 21640 ha.
- Arrêté de protection de biotope de l'Aigle de Bonelli.
- Monuments historiques classés : Saint-Etienne d'Issensac (le pont et la chapelle) ; Pont du Diable à Saint-Jean-de-Fos. A proximité du site classé : église et ancienne abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert ; église Saint-Sylvestre de Montcalmés à Puéchabon .
- Sites classés juxtaposés : « Grotte de la Clamouse » (15/02/2005) ; « Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et Cirque de l'Infernet » (25/09/1992).
- Sites inscrits juxtaposés : « Saint-Guilhem-le-Désert et les Gorges de l'Hérault » (04/04/1945) ; « château, parc municipal et leurs abords » à Brissac (20/05/1976).
- ZPPAUP de Saint-Guilhem-le-Désert.
- Inscription au Patrimoine Mondial UNESCO de l'ancienne Abbaye de Gellone et du Pont du Diable en 1998, au titre des Chemins de saint Jacques de Compostelle.

## Gestion du site et principes d'action :

### ➤ Propriétaires fonciers :

On recense quelques propriétés publiques : Forêts Domaniales de Puéchabon et de Saint-Guilhem-le-Désert ; Forêts communales dans plusieurs communes.

### ➤ Gestionnaires et orientations pour la gestion du site :

Les acteurs intervenant sur la gestion du site classé sont :

- Les neuf municipalités concernés par le site classé.
- La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault : en charge de « l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault ».
- L'Etat (la DIREN L-R) : initiateur de l'Opération Grand Site, responsable des études préalables et du suivi de l'opération.
- L'ONF : en 2004 il a réalisé un diagnostic pré-opérationnel dénommé Plan Massif des Monts de Saint-Guilhem-le-Désert, qui oriente et organise les actions de défense de la forêt contre les incendies (DFCI). La forêt domaniale de Puéchabon est gérée par l'ONF, elle est aussi une station expérimentale écologique du CNRS.

La partie Sud du site classé située sur les communes de Aniane, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert et Saint-jean-de-Fos est concernée par « l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault ». Elle définit une gestion partenariale afin d'atteindre cinq grands objectifs : réorganisation des déplacements automobiles ; valorisation des sites, paysages et patrimoines ; gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles ; gestion partenariale de l'OGS (plus de détails sur cette OGS dans la fiche sur le site classé Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et Cirque de l'Infernet).

Dans le cadre de cette OGS, certains des projets concernent le site classé des Gorges de l'Hérault. L'aménagement du Pont du Diable est un projet phare de l'opération, il a été déclaré d'utilité publique. L'idée est que le Pont du Diable devienne la porte d'entrée du Grand Site, un point d'accueil, d'information et de répartition des visiteurs.



Le projet vise à préserver et sécuriser le lieu ; réhabiliter une ancienne carrière en parking pour lutter contre le stationnement sauvage ; organiser des cheminements piétons et favoriser la mise en scène des lieux ; créer un espace d'accueil ; mettre en place un service de navettes reliant Saint-Guilhem. Les aménagements à prévoir permettront de répondre aux pics de fréquentation sans être disproportionnés pour les autres périodes de fréquentation.

Par ailleurs dans le cadre de l'OGS un Schéma d'Activités de Pleines Nature est en cours de réalisation. Il doit permettre d'éviter la détérioration des espaces, de gérer les conflits d'usage et de valoriser les richesses locales. Il régit les modalités de fonctionnement des activités de pleine nature (randonnée pédestre et équestre, escalade, sports nautiques, VTT...). Dans le site classé des Gorges de l'Hérault il concerne le secteur du bois des Brousses et de Montcalmés, le secteur au Nord de Saint-Guilhem-le-Désert (le Bissaou, Ermitage Notre Dame de Belle Grâce), mais aussi les berges et le cours de l'Hérault en amont du Pont du Diable.

Dans le cadre du réseau européen NATURA 2000, le Site d'Intérêt Communautaire « Gorges de l'Hérault » et la Zone de Protection Spéciale « Hautes Garrigues du Montpelliérais » ont été mis en place sur le territoire et concernent une partie du site classé. Afin de protéger les habitats naturels et l'avifaune, un document d'objectif (le DOCOB) sera prochainement élaboré de manière concerté. Il définira les orientations de gestion et les mesures de conservation, qui influenceront donc sur la gestion du site classé, et pourront notamment avoir un impact paysager favorable.



La route menant à Issensac (mai 2006).

### Sources :

BARBUT Frédérique, *Saint-Guilhem-le-Désert, Grand Site National*, Editions Ouest France.

CAREX, CHAZELLE, LARPIN, SPI INFRA, décembre 2003, *Aménagement des abords du Pont du Diable : Dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique*, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

CAUE Hérault, octobre 1999, *Schéma de gestion des Gorges de l'Hérault*, DIREN / SIVU OGS St-Guilhem.

CETE MEDITERRANEE, juillet 2003, *Opération Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert : gestion et maîtrise de la fréquentation touristique des gorges de l'Hérault - Plan de circulation et de stationnement*, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, mars 2004, *Opération Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault : Présentation générale de l'opération*.

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, mars 2004, *Opération Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault : Convention d'objectifs et de partenariat 2004-2007*.

« Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault », Lettre d'information , supplément du magazine de la communauté de communes Vallée de l'Hérault.

JED, mars 2005, *Cadre juridique des activités de pleine nature dans le Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault*, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

JED, mars 2005, *Définition d'un Schéma de gestion des activités de pleine nature dans le Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert et des Gorges de l'Hérault*, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

LACAILLE, 1999, *Opération Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert : Projet définitif*, SIVU du Grand Site de Saint-Guilhem-le-Désert / DIREN L-R.

[http://www.cc-vallee-herault.fr/interieur.php3?id\\_rubrique=3](http://www.cc-vallee-herault.fr/interieur.php3?id_rubrique=3)

<http://www.saint-guilhem-le-desert.com>